



Luxembourg, le 22 MARS 2017

**Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec  
le Parlement**

**Service Central de Législation  
43, boulevard F.D. Roosevelt  
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°2783 du 20 février 2017 de l'honorable député Monsieur Gilles Baum, concernant la réduction de la circulation sur la N11 à Junglinster, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**

**Ministre du Développement durable  
et des Infrastructures**

**Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des  
Infrastructures, à la question parlementaire N°2783 du 20 février 2017  
de Monsieur le Député Gilles Baum**

Par sa question parlementaire, l'honorable Député voudrait avoir des informations concernant les mesures d'apaisement du trafic dans la traversée de Junglinster, suite à l'ouverture du contournement de la localité.

L'Administration des ponts et chaussées, en étroite collaboration avec la commune de Junglinster, est actuellement en train d'élaborer un projet de réaménagement de la N11 dans la traversée de Junglinster (route de Luxembourg et route d'Echternach) sur une longueur totale de 2 200 mètres avec l'intégration de la piste cyclable nationale PC2 sur ce tronçon. En plus, le groupe de travail « Apaisements de trafic sur la voirie de l'État » a été saisi pour examiner et prendre position quant aux mesures d'apaisement dans le centre de la localité.

À ce stade des études, les frais de réaménagement de la traversée de Junglinster sont estimés à 5,5 millions d'euros.

La motivation à l'origine du réaménagement de la traversée de Junglinster est la réorganisation de l'espace routier en transformant cette artère principale à fort caractère routier en une artère principale sécuritaire pour tous les usagers (PMR, chemin de l'école, travail, sportifs, etc.). Les objectifs sont de diminuer l'espace des véhicules au profit des modes actifs (piétons et cycles) et d'assurer une connexion entre les points d'attraction de l'agglomération.

Des mesures supplémentaires d'apaisement du trafic sont prévues au centre du village à la hauteur du projet communal « JongMëtt ». La réorganisation et la sécurisation de l'espace à cet endroit va favoriser les mobilités actives et améliorer ainsi l'attractivité et la qualité de vie du centre de Junglinster. En outre, le centre de Junglinster jouera un rôle important pour les transports en commun, suite à une réorganisation complète du réseau RGTR et vu l'aménagement d'un nouveau pôle d'échange faisant l'interface perpendiculaire bus-bus résultants en une interconnexion optimisée entre les zones rurales et les centres de développement et d'attraction CDA.

Le début des travaux du réaménagement de la traversée de Junglinster est prévu pour 2019.